



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CDEN DU 28 FÉVRIER 2025

Madame la vice-présidente du conseil départemental, Monsieur l'inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Après la censure du gouvernement Barnier, c'est donc François Bayrou qui a été nommé premier ministre. Le gouvernement qu'il a constitué s'inscrit dans la droite ligne libérale et conservatrice de ses prédécesseurs.

Le credo du premier ministre c'est mettre l'accent sur la nécessité de maîtriser la dette publique pour justifier une diminution de la dépense publique. Si nous nous félicitons de l'annulation des 4000 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale, il semble bien une fois encore, bien que les services publics, les collectivités territoriales mais aussi la transition écologique soient des variables d'ajustement dont on a du mal à mesurer toutes les conséquences délétères pour la cohésion sociale.

Du côté de la Fonction publique, Laurent Marchangeli, le successeur de Guillaume Kasbarian semble avoir changé de ton. Peut-être s'agit-il d'une conséquence de la forte mobilisation du 5 décembre.

Mais pour la FSU, il n'est pas question de se contenter de mots : nous continuons d'exiger l'abandon de la journée de carence et de la limitation de rémunération des congés maladie. Tout comme nous demandons également un dégel du point d'indice.

Concernant la réforme des retraites, le premier ministre a ouvert le « conclave » sur sa remise en chantier sans suspension ou abrogation.

La FSU ne peut pas se satisfaire de ce « conclave » fondé sur l'expertise prétendument incontestable de la Cour des comptes. A n'en pas douter, l'offensive contre les rémunérations et les pensions des fonctionnaires va bientôt être d'actualité.

La FSU avec d'autres se tient prête à mobiliser pour défendre le système par répartition et le Code des pensions dans la fonction publique.

Le 11 février 2005 était promulguée une loi symbolique, porteuse d'espoir, garantissant l'égalité des droits et des chances à chaque enfant en situation de handicap, notamment le droit d'être inscrit à l'école.

20 ans après, à propos de l'école inclusive le président de la République parle d'une révolution silencieuse. Mais cette révolution est tout sauf « silencieuse », elle est violente et douloureuse.

En effet la moitié des élèves en situation de handicap présente des troubles qui affectent leur capacité à supporter le collectif classe. Ce sont alors des cris et des

hurlements auxquels s'ajoutent des morsures, des coups, des injures, des troussees qui volent, des tentatives de fuite et des gestes dangereux et incontrôlés.

Dans nos établissements, ce sont des professeurs, des AESH, des ATSEM, des services civiques, des personnels municipaux qui sont obligés de gérer des gestes violents. Ce sont encore des CPE, des AED, des infirmières scolaires, des assistantes sociales, des psychologues de l'éducation nationale, des personnels administratifs et techniques qui alertent sur la gestion problématique de ces élèves, en classe, en interclasse, au self, en atelier ou même en internat.

Les témoignages dans les registres de santé et de sécurité au travail sont éloquents. A l'heure où notre profession peine à recruter, de nombreux enseignants confrontés à ces inclusions ingérables, se posent des questions sur le sens du métier et pensent à le quitter.

La FSU est force de propositions pour que l'école ne porte pas seule l'inclusion des élèves en situation de handicap. Réussir le défi de l'inclusion demande un vrai courage politique. Malheureusement la cure budgétaire adoptée avec l'article 49-3 n'augure, hélas, rien de bon pour la rentrée 2025. L'embauche de 2000 AESH reste une réponse simpliste et insuffisante car la solution exige des moyens financiers et humains à la hauteur de ce défi sociétal.

En cette période troublée où la lutte pour l'égalité dans notre société est loin d'être gagnée, nous nous réjouissons que le programme pour l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité soit enfin publié malgré une diabolisation artificielle et des propos mensongers déversés par l'extrême droite qui a tenté d'en affaiblir la légitimité. Or, ce dernier est indispensable : il y a urgence à ce que l'éducation à la vie sexuelle et affective soit effective dans les écoles, collèges et lycées, tout comme les trois séances par an d'éducation à la sexualité.

Il y a un double enjeu d'éducation et de prévention. C'est le socle incontournable de la lutte contre les inégalités filles/garçons, à travers par exemple la déconstruction des stéréotypes de genre. C'est aussi un levier de la prévention contre les violences sexistes, sexuelles ou les violences intrafamiliales grâce à une meilleure connaissance de leur corps et de leur intimité par les enfants dès le plus jeune âge.

La CIVISE le rappelait : nous avons en moyenne trois enfants par classe victimes d'inceste. Il est nécessaire d'engager les moyens suffisants, notamment en personnels sociaux et de santé, tant pour la mise en œuvre de ces programmes que pour répondre à la libération de la parole qu'ils susciteront immanquablement. En effet, les assistantes sociales de l'éducation nationale sont formées à recueillir la parole d'enfants victimes de violences sexuelles mais leur effectif est largement insuffisant dans le second degré et inexistant dans le premier degré.

Enfin, la santé de nos élèves passe aussi par une pratique physique régulière. Mais, comme la FSU le redoutait, l'héritage des JO de Paris n'a pas impacté l'éducation physique et sportive.

La FSU06 plaide pour que chaque élève ait au moins 4 heures de pratique physique par semaine, de la maternelle à l'université. La qualité de cette pratique repose, aussi sur la qualité et la quantité des installations sportives. Nous reviendrons très vite vers nos partenaires des collectivités territoriales pour partager les résultats de "l'enquête Gymnase Score", qui a pour objectif pour les professeurs d'EPS de qualifier les installations sportives à leur disposition.

Dans les collèges du département, la préparation de la prochaine rentrée, sans texte réglementaire pour la 3^{ème} année consécutive, bat son plein. Nous espérons et resterons vigilants pour que dans tous les établissements un CA soit convoqué et que la dotation globale soit mise au vote.

Quelques lueurs d'espoirs sont nées de la forte mobilisation du 5 décembre : non application du choc des savoirs en 4^{ème} et 3^{ème}, renoncement à faire du brevet un examen de passage en seconde (abolissant ainsi une belle promesse de campagne de l'extrême droite).

Nous regrettons cependant que le ministère s'entête à maintenir le choc des savoirs malgré un nouveau vote unanime pour son abandon en CSE. Le bilan réalisé par le SNES-FSU auprès des collègues en montre les côtés néfastes : stigmatisation, tri scolaire et social des élèves, et une très forte dégradation des conditions de travail (emplois du temps des personnels et des élèves, surcharge de travail, pression pour imposer des pratiques pédagogiques, remise en cause de la liberté pédagogique, fin des dédoublements dans d'autres disciplines, ...). De plus une vingtaine d'établissements ne reçoivent aucune dotation complémentaire pour mettre en place les groupes de besoins.

Et que dire de l'Accompagnement pédagogique pour les 4^{ème}/3^{ème} ?! Il est financé à hauteur de 130h pour 73 établissements, ce qui se traduit pour 29 établissements par 1 demi-heure/semaine et par niveau.

Pour le premier degré nous notons bien sûr que notre académie fait partie des rares académies à bénéficier d'une dotation positive mais celle-ci est largement légitime car toujours dernière en termes de P/E. Même si le P/E progresse de 5,64 à 6,13 à la rentrée 2025. Le E/C prévisionnel de notre département est lui toujours supérieur à celui du national 22,8 contre 21,1.

Ce sont 300 postes que nous avons chiffrés et qui seraient nécessaires pour rattraper la moyenne nationale. Car malgré la baisse réelle mais également relative des effectifs dans notre département, la dotation certes positive ne permettra pas de rattraper le taux d'encadrement moyen national et offrir des apprentissages sereins, de qualité à toutes et tous, notamment à ceux qui en ont le plus besoin. Les effectifs

en maternelle, en PS et MS restent trop élevés ; idem en cycle 2 et 3 pour les classes qui ne bénéficient pas de l'abaissement à 24.

De même cela compromet en partie les nécessaires mesures qualitatives ou de faire des choix « obligés » mais non acceptables, faute de moyens suffisants : postes de RASED, d'UPE2A, d'ERSEH, de TPS, de remplaçants...

Nous tenons aussi à souligner que l'équité départementale n'est pas complètement respectée dans les propositions d'ouvertures et de fermetures de classes présentées ce jour.

S'il y a toujours eu de fait des différences marquées voire obligées par la particularité de certains territoires ou écoles, celles-ci apparaissent comme plus importantes que les années précédentes.